Tutoriel pour compléter le formulaire de licence sous Gesthand

Ce tutoriel est un support d'aide pour :
- Valider son adresse mail
- Remplir le formulaire de licence sur la plateforme Gest'Hand de la FFHB.

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser au club : hbr.secretariat.adm@gmail.com

1. VALIDATION DE L'ADRESSE MAIL

Si votre adresse mail est déjà validée, cette étape n'est pas nécessaire.

Si votre adresse mail n'est pas encore validée sur le site de la fédération, la 1ère étape sera de valider votre adresse mail.

- Vous recevrez alors un mail avec l'objet « [FFHandball] - Validation de votre adresse email [Prénom] [NOM] ». *Attention, le lien de validation est valable pendant 15 jours (vérifier vos spams)*

- Pour valider votre adresse mail, il suffit de cliquer sur le lien « Valider [votre_adresse@xxxx.fr] »



Après avoir cliqué sur le lien, le message suivant s'affiche dans votre navigateur internet :

Votre adresse Mail a bien été validée

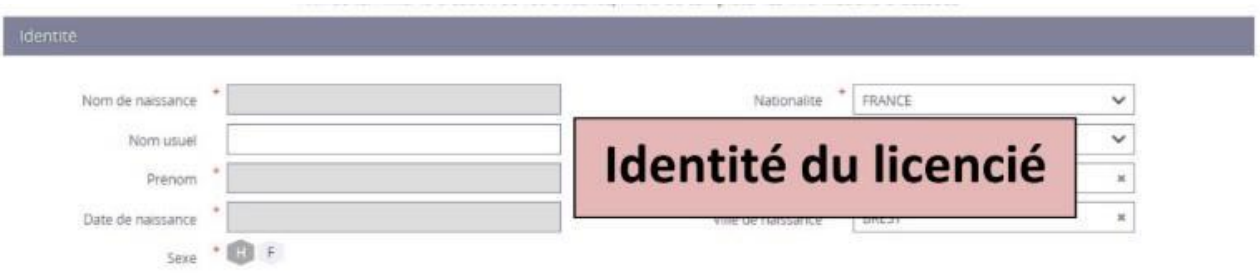
2. COMPLETER LE FORMULAIRE DE LICENCE

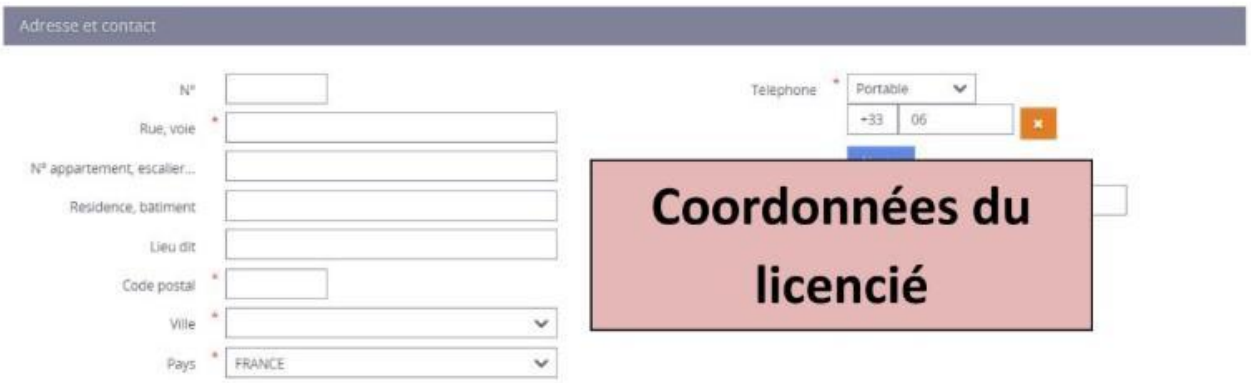
- Vous recevrez un mail avec l'objet « [FFHandball] - Création / Renouvellement de votre licence [Prénom] [NOM] ».

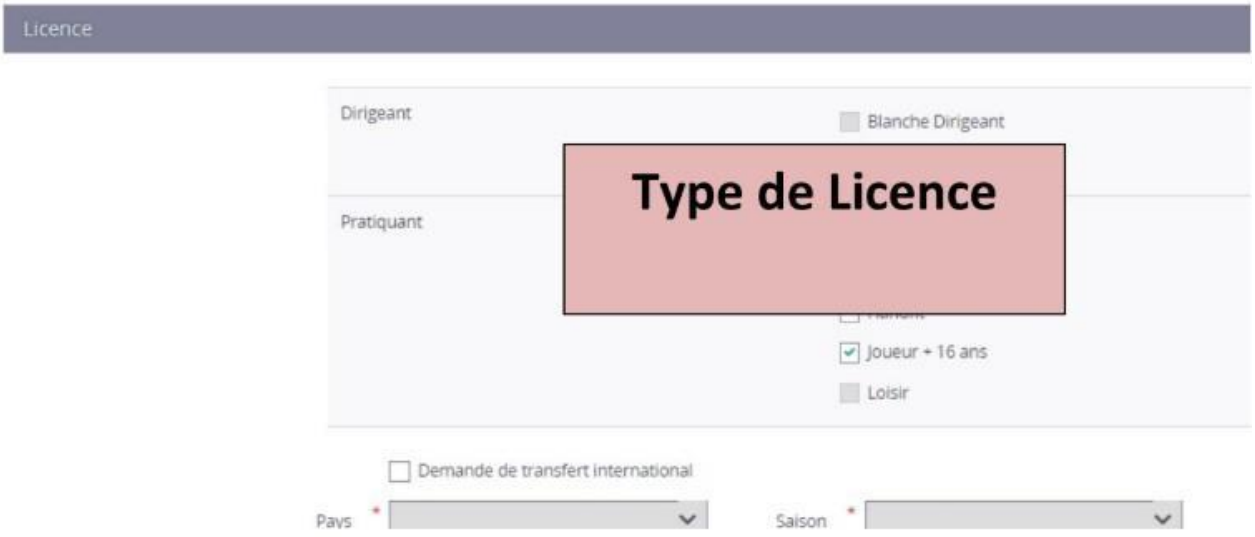
- Pour compléter le formulaire, il faut d'abord cliquer sur le lien « Compléter le formulaire »



LE FORMULAIRE SE PRESENTE AINSI :



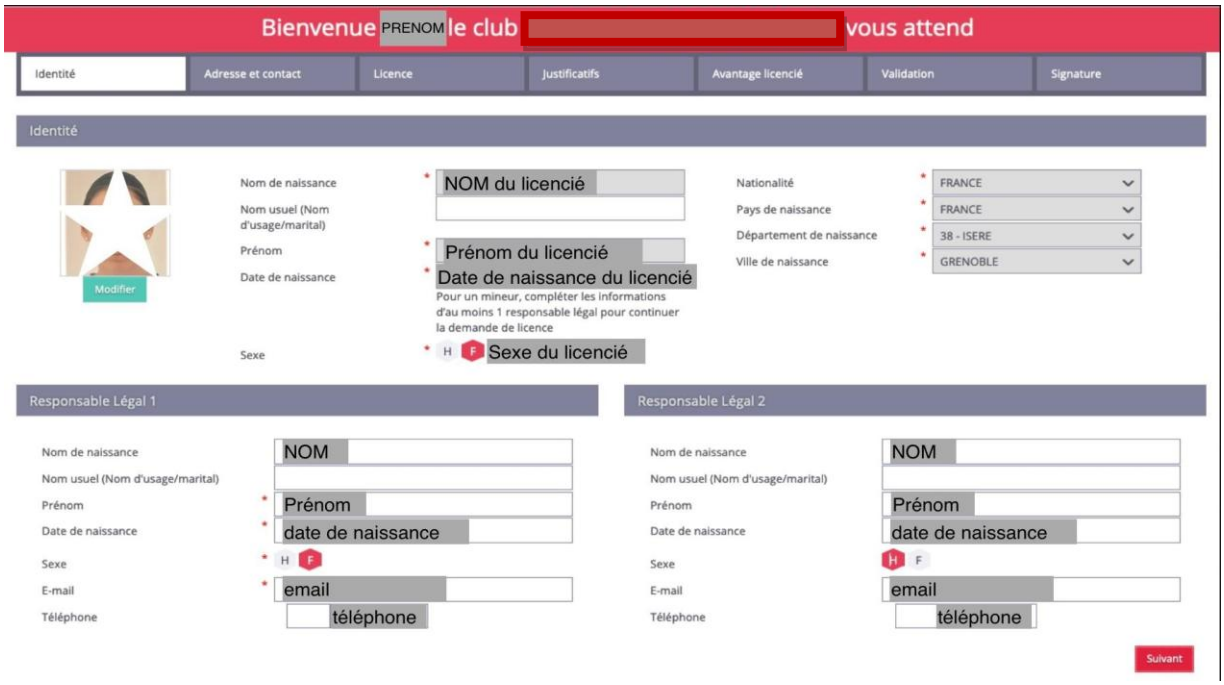






2.1. Identité du licencié

Vérifier si les informations sont correctes →**Si ce n'est pas le cas, contacter le club**
Et compléter au besoin (cas de la création d'une licence)

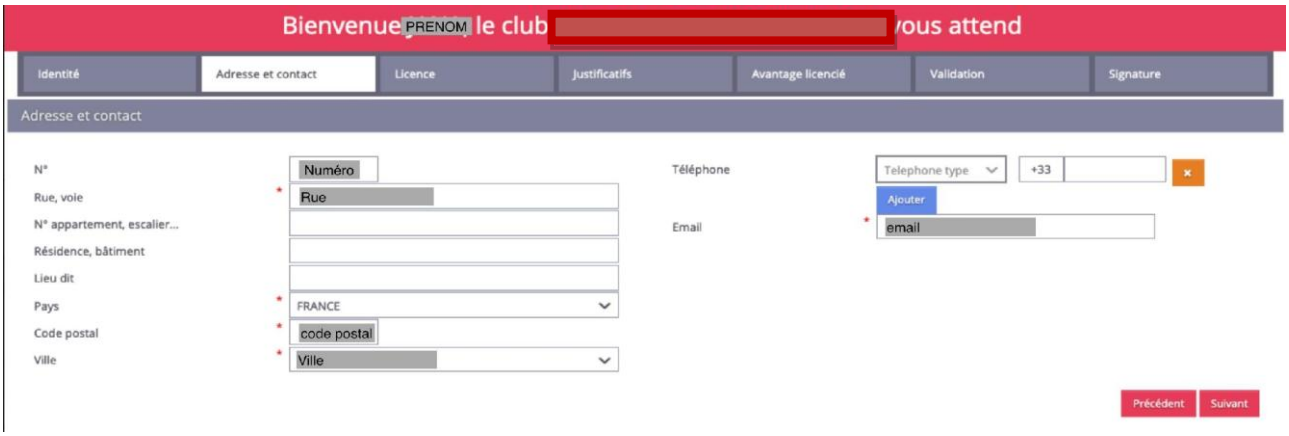


Le nom de naissance doit être complet (attention aux noms composés) et identique au document d'identité

2.2. Coordonnées

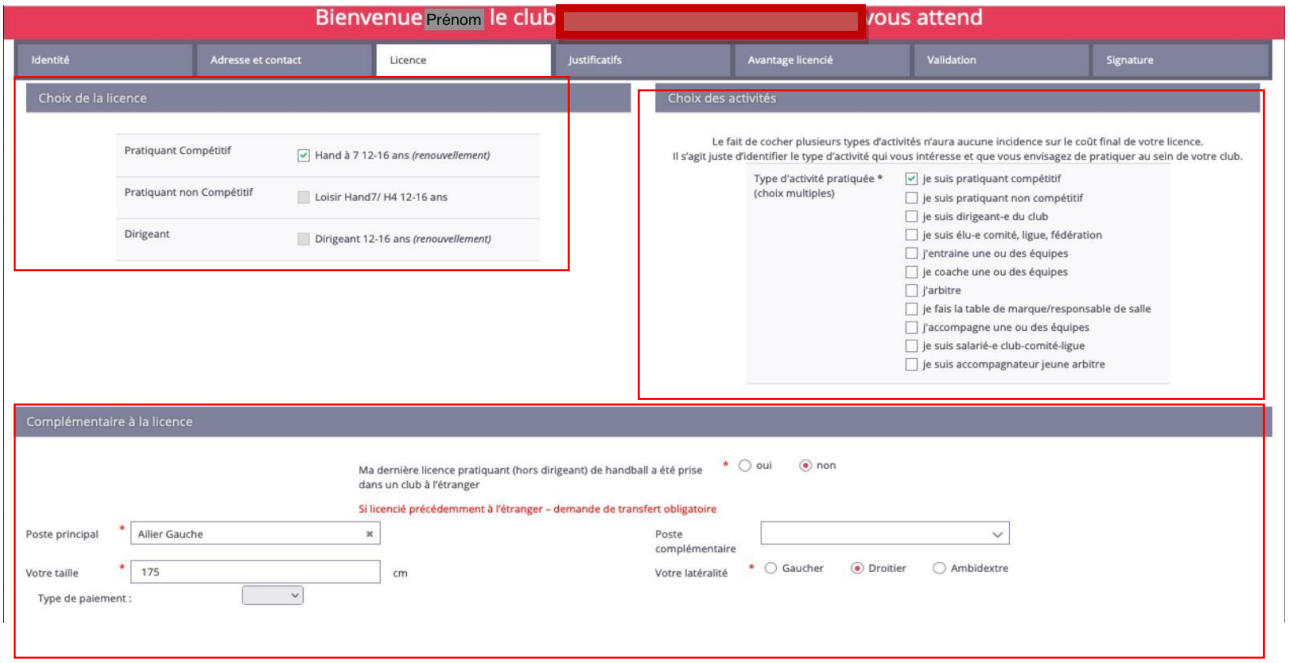
- Vérifier/renseigner votre adresse
- Vérifier/renseigner votre numéro de téléphone

Attention : Ne pas modifier votre adresse mail



2.3. Type de Licence

- Cocher le **type de licence** vous correspondant (ou correspondant à votre enfant) ainsi que la ou les activités pratiquées. *Un enfant évoluant dans une équipe sera toujours considéré comme un pratiquant compétitif. La pratique non compétitive s'applique uniquement au Baby-Hand, à la catégorie Loisirs (+16 ans) et au HANDFIT.*



- Renseigner les champs obligatoires (**poste principal, taille, latéralité**). Le poste principal est une information requise par la fédération. Il est donné à titre indicatif et n'est pas fixe.

2.4. Télécharger les justificatifs (formats acceptés : pdf ou jpeg)

- **La Photo:** Si absente ou si vous souhaitez la modifier, télécharger une photo en appuyant sur le bouton « Parcourir ».
  Attention : photo récente de type format photo d'identité (cadrée sur le visage et tête nue).



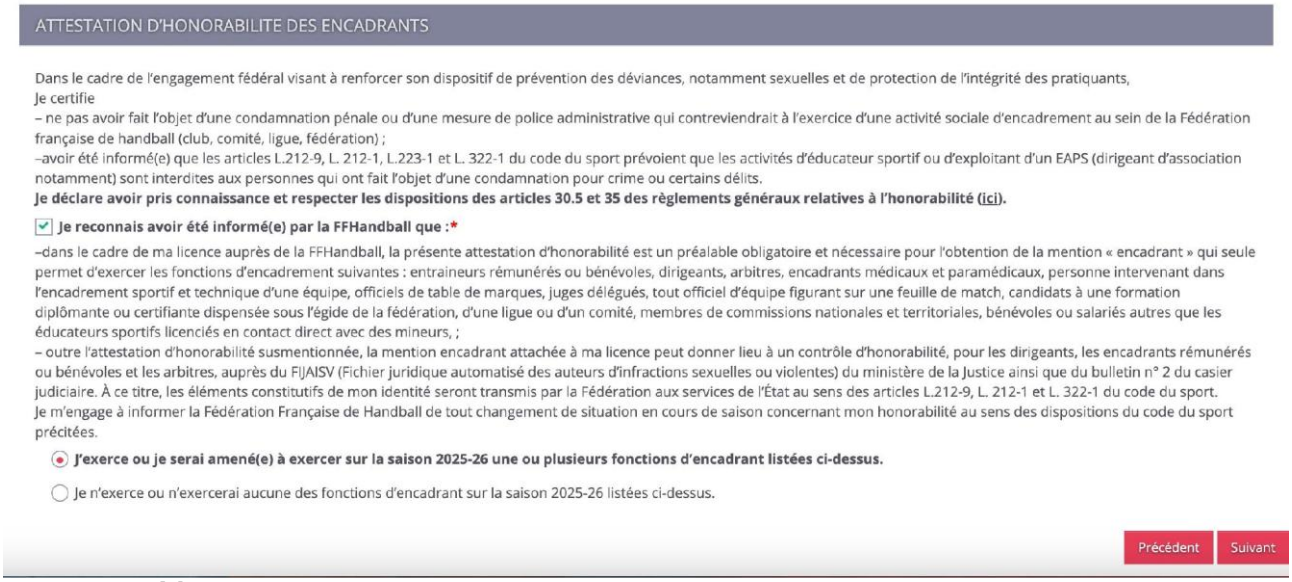
- **Le certificat médical (pour les joueurs majeurs) ou attestation de santé mineur:**
  Télécharger le certificat médical (*voir à la fin du document pour des explications sur le certificat médical)* et préciser la date de celui-ci.
  Si un formulaire d'attestation de santé (majeur ou mineur) vous est demandé, merci de le compléter.
  - Pour les licenciés mineurs, compléter **l'autorisation parentale**



2.5. Justificatifs suivants

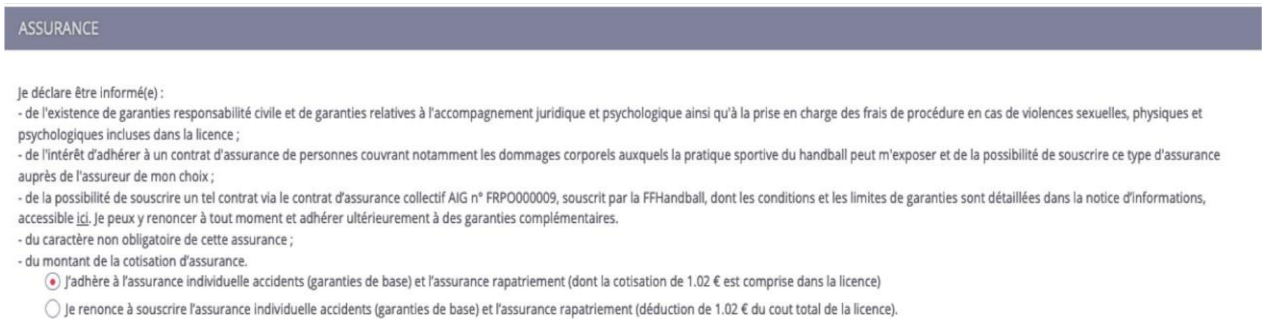
- **L'attestation d'honorabilité** :

Ce document est destiné aux personnes de plus de 16 ans et sa validation est **OBLIGATOIRE.** Merci de cocher la case « Je reconnais avoir été informé par la FFHandball que... » et de sélectionner « J'exerce ou serai amené(e) à exercer durant la saison une ou plusieurs fonctions d'encadrant(e)s listées ci-dessus ».
Cette procédure est systématique, même si vous n'êtes pas amené(e) à effectuer des tâches telles que la table de marque, l'arbitrage ou l'accompagnement de jeunes joueurs, l'attestation est indispensable et est demandée à tous les joueurs de 16 ans lors de la saison.



- **L'assurance:**

Le volet suivant concerne l'assurance (dont le coût est inclus dans le tarif de la licence) : nous vous préconisons de souscrire à l'assurance de la fédération *(Tarifs donnés à titre indicatif et pouvant varier = 0.45€ pour les joueurs jusqu'à 11 ans, 1.41€ pour les joueurs jusqu'à 16 ans, et 3.68€ pour les plus de 16 ans)* et de cocher la case correspondante.



- **L’utilisation de l’image:**

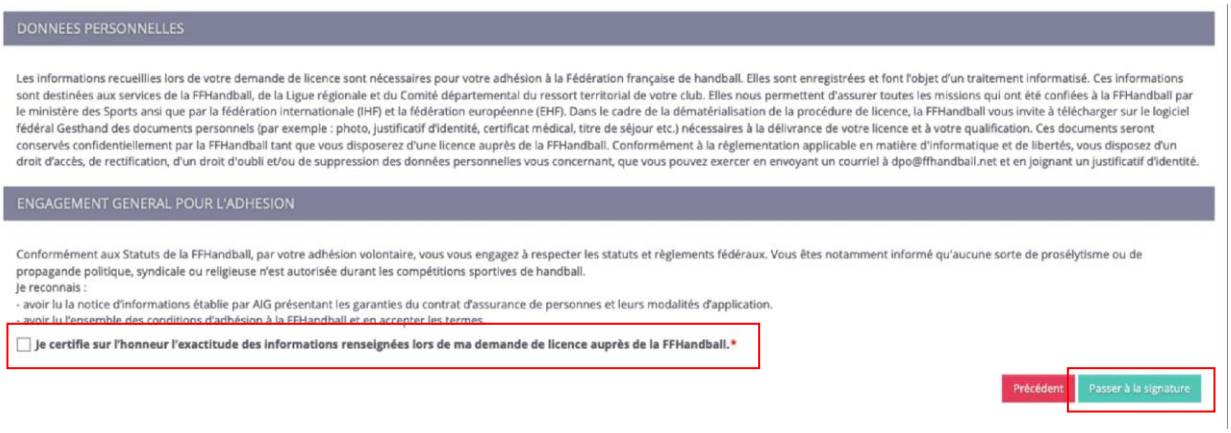
En ce qui concerne l’utilisation de l’image : votre enfant pourra être photographié lors des entraînements, matchs ou stages. En acceptant l’utilisation de son image, vous autorisez la publication de ces photos sur notre site internet et nos réseaux sociaux, dans le but de promouvoir la pratique du handball. Si vous ne souhaitez pas que l’image de votre enfant soit utilisée, merci de refuser cette option.



3. FINALISATION

- **Certification sur l’honneur:**

Il faut cocher la certification sur l’honneur pour pouvoir ensuite cliquer sur le bouton « Passer à la signature »



- **Signature éléctronique:**

Vous arriverez ensuite sur la page de signature. Cliquez sur le bouton « Signer le document » pour finaliser cette étape et signer dans le cadre « Votre signature ici »



Votre licence est complétée et signée
Vous recevrez un nouveau mail quand elle sera complètement validée et qualifiée.

4. ANNEXE:

Certificat médical supprimé pour les MINEURS :

Le certificat médical est désormais supprimé pour les licenciés mineurs, qu'il s'agisse d'une création de licence ou d'un renouvellement. Ce certificat est remplacé par un questionnaire de santé « spécial mineur » avec attestation du représentant légal du mineur. En revanche, en cas de réponse positive à l'une des questions, le licencié mineur devra fournir un certificat médical de moins de 6 mois (qui sera à téléchargé à la place de l'attestation questionnaire de santé).

Le certificat doit comporter l'ensemble des mentions demandées par la fédération (voir plus loin)

Certificat médical pour les MAJEURS :

Lors de la création d'une licence :

Ce certificat doit être établi postérieurement au 1er juin de l'année civile N pour pouvoir être valable pour la saison N/N+1. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié. Tout certificat établi à compter du 1er juin année N (= année en cours) est valable pour l'intégralité de la saison sportive N/N+1 (= saison à venir). Il reste valable pour 3 saisons consécutives.

Lors du renouvellement d'une licence :

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisirs est exigée au minimum toutes les trois saisons sportives (sans discontinuité dans le temps). Entre chaque renouvellement triennal, le licencié renseigne un questionnaire de santé dont il atteste auprès de la FFHB avoir répondu négativement à chacune des rubriques. À défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisirs.

Soit, si le dernier certificat médical a été établi après le 1er juin de l'année N-3 (sans interruption l'année N-1), alors celui-ci reste valable jusqu'à la fin saison N/N+1 et le licencié a seulement à saisir de nouveau dans Gest'hand la date d'établissement de ce certificat réimporté automatiquement. L'attestation de santé doit être datée obligatoirement après le 1er juin de l'année en cours.

Éléments obligatoires du certificat médical :

- Nom, prénom et date de naissance du licencié
- MENTION « ne présente pas de contre indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir (peut importe la licence choisie : cette mention complète est obligatoire) »
- SIGNATURE et TAMPON du médecin avec son identifiant

➔ **voir ci-après certificat type de la FFHball** (certificat accessible sur le site de la fédération et du club)

FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

2026 - 2027

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour ☐ ***M.*** ☐ ***Mme.***

né(e) le *(jj/mm/aaaa)* **:**

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir.

Date *(jj/mm/aaaa)* **:**

Signature et tampon du praticien

Obligatoire